

A La Llagonne, le 17 Mai 2018

Objet : Rentrée scolaire 2018-2019 - Inscriptions et réinscriptions.

Les inscriptions et réinscriptions pour la rentrée scolaire 2018/2019 auront lieu à la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes, du 28 Mai au 8 Juin 2018, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Tous les élèves doivent être inscrits **obligatoirement** auprès du service scolaire jeunesse et petite enfance qu'ils fréquentent ou non les activités périscolaires (garderie, restauration scolaire).

Merci de respecter les consignes et de compléter correctement les documents.

Tout dossier incomplet sera refusé.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR TOUS LES ELEVES

- 2 photos d'identité avec le nom, prénom de l'élève au dos + 1 pour le Haut-Conflent (transport cantine)
- Numéro d'allocataire CAF ou attestation MSA (moins de trois mois)
- Attestation d'assurance de l'enfant (responsabilité civile et individuelle accident) à remettre au plus tard le **14 Septembre**.
- RIB et autorisation de prélèvement automatique complétée et signée

Pour les réinscriptions

- Fiche de renseignements à rectifier en **rouge** si besoin

Pour les nouvelles inscriptions

- Fiche de renseignements vierge à remplir

Pour les enfants ayant des besoins particuliers (allergie alimentaire)

- Une copie du PAI (Protocole d'accueil individualisé).
- Une ordonnance du médecin traitant ou allergologue.
- Décharge de responsabilité envers le personnel du service scolaire en cas d'éviction simple (en demander un exemplaire si besoin lors des inscriptions)

Pour les parents séparés

- Photocopie du jugement



Constitution du dossier de réinscription

A retourner complet lors des inscriptions au Service scolaire, jeunesse et petite enfance, Communauté de communes Pyrénées Catalanes, Col de la Quillane, 66210 La Llagonne.

Nom : **Prénom :**

Né(e) le :

Classe à la rentrée prochaine :

	Réservé à l'administration
Fiche de renseignements à rectifier en ROUGE si nécessaire	
2 photos d'identité RPI Capcir + 1 pour le transport cantine RPI Haut- Conflent	
Numéro d'allocataire CAF ou attestation MSA (moins de trois mois)	
RIB et autorisation de prélèvement automatique complétée et signée	
Fiche d'inscription périscolaire	
Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur	

L'attestation d'assurance de l'enfant (responsabilité civile et individuelle accident) à remettre au plus tard le **14 Septembre 2018**.

Dossier arrivé le :